

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)
site: www.parlementfrancophone.brussels

Commission plénière

Convocation¹

Mardi 9 février 2021 – 14h30
Rue du Lombard, 69 – 1000 Bruxelles
Hémicycle

Ordre du jour

1. Rapport d'activités pour l'année 2019 du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé
doc. 31 (2020-2021) n° 1

- Désignation du rapporteur / de la rapporteuse
- Exposé des représentants du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé
- Echange de vues²

2. Divers

Commission des Affaires générales et résiduares.
de la Cohésion sociale et des Infrastructures sportives

Présidence : Mme Magali Plovie
Vice-présidences : M. Hasan Koyuncu et Mme Aurélie Czekalski

Membres effectifs :

PS : Mme Nadia El Yousfi, M. Jamal Ikazban, M. Hasan Koyuncu
Ecolo : Mme Barbara de Radiguès, M. Pierre-Yves Lux, Mme Magali Plovie
MR : Mme Aurélie Czekalski, M. Gaëtan Van Goidsenhoven
DéFI : M. Emmanuel De Bock, M. Michael Vossaert
PTB : Mme Elisa Groppi, M. Petya Obolensky

¹ Dans les conditions de l'article 20 du Règlement, les réunions sont publiques. Toutefois, eu égard à la crise sanitaire liée à l'épidémie de la Covid-19, l'accès au Parlement est réservé aux personnes habilitées. Chaque groupe politique sera représenté par deux député.e.s désigné.e.s par leur président.e de groupe. Un collaborateur par groupe sera admis en salle. Le port du masque est obligatoire, en ce compris lors des prises de parole. Les autres député.e.s participent exclusivement en visioconférence. Les membres du Gouvernement participent à la réunion en présentiel. Le public peut, dès lors, suivre les débats via le lien <https://www.parlementfrancophone.brussels/agenda/ecouter-les-seances/> et sur la chaîne YouTube du Parlement <https://www.youtube.com/channel/UC2OV-5QjSD5pRrCiYeedIq>.

² **Décision du Bureau élargi du 15 janvier 2021 :**

- orateurs mandatés ou non : 5 minutes ;
- réponses des présidents de section : 10 minutes par section ;
- répliques : 5 minutes par orateur inscrit dans le débat.

Membres suppléants :

PS : M. Ridouane Chahid, M. Marc-Jean Ghysse, Mme Véronique Jamoulle, M. Mohamed Ouriaghli
Ecolo : Mme Ingrid Parmentier, Mme Isabelle Pauthier, M. Tristan Roberti, Mme Farida Tahar
MR : Mme Clémentine Barzin, Mme Viviane Teitelbaum, M. David Weytsman
DéFI : M. Jonathan de Patoul, M. Marc Loewenstein, M. Christophe Magdalijs
PTB : M. Youssef Handichi, Mme Stéphanie Koplwicz, M. Luc Vancauwenberge

**Commission de l'Enseignement, de la Formation professionnelle, des Personnes handicapées,
du Transport scolaire, des Crèches, de la Culture et du Tourisme**

Présidence : M. Mohamed Ouriaghli
Vice-présidences : M. Sadik Köksal et Mme Stéphanie Koplwicz

Membres effectifs :

PS : M. Martin Casier, Mme Véronique Jamoulle, M. Mohamed Ouriaghli
Ecolo : M. Ahmed Mouhssin, M. Kalvin Soiresse Njall, M. Hicham Talhi
MR : Mme Clémentine Barzin, M. David Leisterh
DéFI : M. Sadik Köksal, Mme Joëlle Maison
PTB : Mme Elisa Groppi, Mme Stéphanie Koplwicz

Membres suppléants :

PS : Mme Delphine Chabbert, Mme Nadia El Yousfi, M. Jamal Ikazban, M. Sevket Temiz
Ecolo : Mme Barbara de Radiguès, M. Pierre-Yves Lux, M. Matteo Segers, Mme Farida Tahar
MR : Mme Latifa Aït-Baala, Mme Alexia Bertrand, Mme Françoise Schepmans
DéFI : Mme Nicole Nketo Bomele, M. Marc Loewenstein, M. Michael Vossaert
PTB : M. Youssef Handichi, M. Petya Obolensky, M. Luc Vancauwenberge

Commission des Affaires sociales, de la Famille et de la Santé

Présidence : M. David Weytsman
Vice-présidences : Mme Farida Tahar et M. Ibrahim Donmez

Membres effectifs :

PS : Mme Delphine Chabbert, M. Ibrahim Donmez, Mme Fadila Laanan
Ecolo : Mme Zoé Genot, M. Ahmed Mouhssin, Mme Farida Tahar
MR : Mme Latifa Aït-Baala, M. David Weytsman
DéFI : Mme Nicole Nketo Bomele, M. Jonathan de Patoul
PTB : M. Jean-Pierre Kerckhofs, Mme Stéphanie Koplwicz

Membres suppléants :

PS : Mme Nadia El Yousfi, Mme Isabelle Emmery, M. Jamal Ikazban, M. Julien Uyttendaele
Ecolo : Mme Barbara de Radiguès, Mme Margaux De Ré, Mme Marie Lecocq, M. Hicham Talhi
MR : Mme Dominique Dufourny, M. David Leisterh, Mme Viviane Teitelbaum
DéFI : Mme Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, M. Sadik Köksal, M. Christophe Magdalijs
PTB : Mme Elisa Groppi, M. Youssef Handichi, M. Luc Vancauwenberge

Article 15.4 du Règlement du Parlement francophone bruxellois : « *En cas d'absence d'un membre effectif, il est pourvu à son remplacement par un des membres suppléants appartenant au même groupe politique. Le président de la commission permanente est informé de ce remplacement.*

En outre, les membres effectifs et suppléants des commissions permanentes peuvent être remplacés pour une réunion par un autre membre du même groupe. Dans ce cas, le président du groupe politique concerné en informe par écrit le président de la commission permanente au plus tard avant le premier vote. Ce remplacement est mentionné au compte rendu de la séance plénière suivante. ».

Des votes sont susceptibles d'intervenir pour chaque point inscrit à l'ordre du jour. Ces votes seront pris en compte pour le calcul du montant de l'indemnité parlementaire (conformément à l'art. 24 du Règlement du Parlement francophone bruxellois).